

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 octobre 2018

Compte-rendu sommaire/Procès-Verbal de la séance

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux du mois d'octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CONDÉRANNE Jean-Léon, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM CONDERANNE Jean-Léon Maire, PEGUILHE Christian, GOMES Stéphanie, KAHLA-PEGUILHE Isabelle Adjointes, LAPEYRE Elizabeth, BORDENAVE Pascal, DARRIBERE Aline, BIGNES Florence, LAYAA-LAULHE Christophe, SANTOS Paula et HERALD Xavier conseillers municipaux.

Etaient excusés : LAMANE Christian, ARIZA François, MALE Nathalie

Etait absent : MOUREU Pierre.

Date de convocation : le 16 octobre 2018.

Christophe Layaa-Laulhé a été élu secrétaire de séance.

Points sur les projets et travaux

Grange : les travaux de la grange ont débuté avec la création d'ouvertures pour le local chasseur. Une consultation restreinte d'entreprise a été également organisée pour la rénover et l'aménager. Le conseil municipal a décidé, en outre, de demander un devis pour la fabrication et la pose d'un escalier dans ce bâtiment.

Panneaux photovoltaïques foyer rural : Une commission se réunira afin d'étudier les différentes propositions faites pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du foyer rural.

Nouveau bâtiment communal : le permis de construire pour le nouveau bâtiment communal qui comprendra une salle des associations, un garage et un préau couvert pour les jeunes, a été déposé le 18 octobre 2018.

Fêtes locales 2018

Les fêtes locales se dérouleront du 9 au 11 novembre 2018. Comme chaque année, la commune participera pour moitié aux frais de surveillance des fêtes. A douze heures, aura lieu la cérémonie au monument aux morts suivi de l'apéritif offert par la commune.

Compte rendu du contrôle des installations d'assainissement non collectif réalisé par le syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan

Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée du compte-rendu du contrôle des installations d'assainissement non collectif du syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan. 72% des installations sont conformes.

PLUi

Monsieur le Maire a présenté au conseil municipal une plaquette réalisée par le bureau d'étude ARTELIA, expliquant l'élaboration du PLUi sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du canton d'Arzacq.

Affaires scolaires

Le Conseil Municipal a délibéré pour autoriser la création de deux contrats Parcours Emploi Compétence (PEC), d'une durée d'un an, pour des postes d'agent de collectivité à l'école à compter de novembre 2018.

Monsieur le Maire a présenté à l'assemblée les devis des entreprises Goliat et HALGECO pour l'achat et/ou la location de préfabriqués pour y installer la salle de sieste. Face au coût prohibitif aussi bien à l'achat qu'en location, le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite à ces devis. Le club-house du Tennis sera donc utilisé jusqu'à la fin de l'année scolaire comme local sieste pour les élèves de maternelle.

Monsieur le Maire a fait part l'assemblée d'une lettre de la Commune d'Arzacq-Arraziguet, relayant à l'ensemble des communes relevant du secteur d'intervention du RASED d'Arzacq (Réseau d'Aide Spécialisée pour les Elèves en Difficulté qui dépend de l'Education Nationale) dont fait partie Mazerolles, une demande de subvention pour l'achat d'une malle pédagogique. Le Conseil Municipal a donné son accord pour verser une subvention de 100€.

Questions diverses

- **Réception travaux salle des sports :** le conseil municipal a donné son accord de principe pour organiser une réception pour les travaux de la salle des sports le soir d'un match du 2MBS.
- **Adhésion à la convention santé travail du CDG :** Le conseil municipal a délibéré pour adhérer à compter du 1^{er} janvier 2019, à la convention Santé au Travail proposée par le Centre de gestion
- **Centre de loisirs :** L'association des Familles Rurales des Deux Luys, qui gère jusqu'à présent le centre de loisirs, cessera de s'en occuper à compter du 1^{er} janvier 2019. Face à cette situation, les maires des communes concernés se sont réunis le 16 octobre et ont donné leur accord de principe pour poursuivre l'activité. Ils se réuniront de nouveau le 15 novembre pour décider définitivement de la manière dont fonctionnera le centre aéré.
- **Devis pour la réfection de la pelouse de la salle des sports et de la mairie :** Le Conseil Municipal a approuvé le devis de Jardibéarn concernant la réfection des pelouses de la salle des sports et de la mairie pour un montant de 1333.47€ HT. La commission environnement et espace vert se réunira à cette occasion pour décider de l'aménagement de l'espace vert derrière la mairie.
- **Travaux divers voirie :** Le Conseil Municipal a donné son aval pour qu'une étude hydraulique soit faite dans le secteur des Lanots qui est souvent inondé lors de forts épisodes pluvieux. Des bureaux d'étude seront prochainement consultés. De plus, l'entreprise Lafenêtre fera prochainement un devis pour un busage route du Lac faisant suite aux intempéries du mois de juin qui ont causé d'importants dommages dans ce secteur.

Vu par nous, Maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 30 octobre 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 30 octobre 2018
Sceau de la mairie

Le Maire

Jean-Léon Condéranne